

Service de l'enseignement – 2, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 10  
f +41 32 420 54 11  
sen@jura.ch

Delémont, 29 janvier 2024/jmn

## **Cours d'allemand pour bilingues (APB) dispensés à l'Ecole primaire de Delémont**

### **Principes, organisation et modalités d'inscription en 2024-2025**

#### **A QUI S'ADRESSENT LES APB ?**

- ▶ Aux élèves germanophones et aux élèves bilingues qui, dans leur environnement familial, sont au contact du français et de l'allemand.
- ▶ Aux élèves germanophones et aux élèves bilingues qui sont d'accord de s'investir davantage, car le travail dans les cours requiert une motivation supplémentaire.

#### **QUEL EST LE STATUT DES ELEVES ?**

- ▶ Les élèves qui suivent les APB continuent à fréquenter la classe de leur cercle de résidence, mais s'engagent à suivre les cours APB durant la matinée définie selon leur degré scolaire et ceci de manière régulière.
- ▶ Les élèves fréquentant l'école d'un autre cercle scolaire que le cercle d'accueil bénéficient de la prise en charge financière des transports scolaires.

#### **COMMENT L'ENSEIGNEMENT EST-IL ORGANISE ?**

- ▶ Les cours APB sont organisés à Delémont à l'Ecole primaire du Gros Seuc, pavillon, rue du Haut-Fourneau 36.
- ▶ Les leçons sont dispensées dans la classe bilingue durant une matinée par semaine à raison de 4 leçons, de 8.20 heures à 11.50 heures.
- ▶ Les élèves se regroupent dans la classe bilingue en fonction du degré scolaire de leur classe ordinaire. Selon le nombre, les groupes peuvent être dédoublés.
- ▶ Les programmes d'enseignement sont compatibles avec les plans d'études officiels. Les résultats des élèves ont une valeur indicative.
- ▶ Les leçons sont réparties de la manière suivante : trois leçons de langue allemande et une leçon de mathématiques.

## QUELLE EST LA PROCEDURE D'ADMISSION ?

- ▶ L'admission dans les APB intervient à la suite d'une procédure d'inscription dûment motivée. L'admission définitive intervient après une période probatoire de **six** semaines.
- ▶ La décision d'admission est rendue par le Service de l'enseignement sur préavis de l'enseignant-e de la classe bilingue ; au besoin, il requiert le préavis de l'enseignant-e de la classe ordinaire et du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- ▶ Les informations sur les sessions bilingues sont accessibles à l'adresse : <http://www.jura.ch/DFCS/SEN/Ecole-jurassienne/Promotion-de-l-allemand.html>.
- ▶ L'inscription en ligne est à compléter **jusqu'au 29 février 2024** uniquement au moyen du lien qu'on peut trouver sur le site cité plus haut ou en scannant le QR-code ci-dessous :



Pour tout complément d'information, veuillez contacter Jean-Marie Nussbaumer, Collaborateur en charge des langues, au numéro de téléphone 032/420 54 33 ou à l'adresse courriel : [jean-marie.nussbaumer@jura.ch](mailto:jean-marie.nussbaumer@jura.ch).

**SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT**